

À propos du parc national suisse du val Cluoza

Autor(en): **Jaccard, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **61 (1910)**

Heft 6-7

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785254>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

61^{me} ANNÉE

JUIN/JUILLET 1910

N^o 6/7

A propos du parc national suisse du Val Cluozza.

On ne saurait nier qu'un mouvement des plus réjouissant se manifeste, à l'heure qu'il est, en faveur de la conservation des beautés naturelles de notre pays.

L'industrialisme à outrance, la mise en valeur... sonnante de la grandiose nature de nos Alpes, le trafic de tout ce qui fait le charme idyllique du Jura, de nos vallées et de nos lacs, de tous les points de vue, de toutes les gorges et de toutes les cascades, a fini par provoquer un mouvement de réaction, comme la manifestation d'une pudeur esthétique offensée, dont le contre-coup se traduit par un besoin de plus en plus marqué de sauvegarder nos sites, de conserver à nos montagnes leur caractère naturel, de combattre certaines formes d'exploitation et „d'embellissement“ qui tendent à transformer nos montagnes et nos glaciers en dépendances d'Hôtels et de Palaces.

C'est de ce mouvement de réaction qu'est née la Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque (Heimatschutz) et, plus récemment, la Ligue nationale pour la protection de la nature (*Schweizerischer Bund für Naturschutz*).

Après avoir, par diverses publications bien connues des lecteurs de ce Journal ¹ (Les beaux arbres de la Suisse ; les beaux

¹ Voir à ce sujet les nombreux articles publiés au cours de ces dernières années par le Journal forestier suisse, entre autres le rapport présenté à la Société vaudoise des forestiers „Sur la conservation de nos beaux arbres“, par H. Badoux (Journ. forest. 1906, p. 63) ; du même auteur : „Les pépinières scolaires forestières dans le canton de Vaud“ (Journ. forest. 1907, p. 10, et années suivantes ; rapports annuels), ainsi que les articles de MM. Decoppet, Graff, Frankhauser, Correvon, etc. Rappelons, également à ce propos, les efforts poursuivis depuis plusieurs années par l'Association pour la protection des plantes sous la direction de son infatigable président, H. Correvon, et qui ont abouti dernièrement, sur la proposition de la „Naturschutzkommission“, à l'élaboration d'un projet d'ordonnance pour la protection de la flore, adopté déjà par plusieurs cantons ; enfin les efforts non moins méritoires, spécialement ceux de

arbres du canton de Vaud, entre autres), et par la création de pépinières scolaires, cherché à éveiller et à répandre le goût des arbres en général et à provoquer, en les faisant connaître, l'admiration pour les plus beaux d'entre eux, les amis et les défenseurs passionnés de notre belle nature ont voulu faire davantage encore. Considérant que l'homme est non seulement son propre ennemi, „Homo hominis lupus“, mais trop souvent, par malheur, l'ennemi inconscient de tout ce qui vit autour de lui, ils ont compris qu'il importait, pour l'empêcher de nuire, de soustraire à son exploitation certaines parties tout au moins du territoire qui lui sert de terre nourricière, afin de les replacer véritablement dans leurs conditions naturelles. De là est née l'idée des „Réserves naturelles“.

C'est à la Société suisse des forestiers que revient l'honneur d'avoir, la première en Suisse, à la suite de la motion de deux de ses membres, MM. R. Glutz et H. Badoux, mis à l'étude l'établissement de réserves forestières, c'est-à-dire de territoires dans lesquels toute exploitation devrait être arrêtée, afin de conserver à quelques-unes de nos forêts leur caractère primitif.¹

la Société helvétique et ceux de la Société vaudoise des sciences naturelles, pour la conservation et l'achat de blocs erratiques menacés de destruction.

Voir enfin (Journ. forest. 1910, n° 1) l'appel de la Ligue suisse pour la protection de la nature.

¹ *Indications bibliographiques.* C'est dans la réunion annuelle de la Société suisse des forestiers à Lausanne, en 1906, que H. Badoux et R. Glutz présentèrent leur motion (Journ. forest. 1906, p. 113). Dans sa réunion annuelle de 1907, à St-Gall, la Société décide que : „La conservation de forêts à l'état vierge présentant un grand intérêt, la création de réserves forestières est admise au programme des travaux de la Société suisse des forestiers ; le Comité est invité à s'entendre avec d'autres associations similaires pour atteindre le but visé“ (Journ. forest. 1907, p. 151, et 1908, p. 11).

La même année (1907), la Société helvétique des sciences naturelles, dans sa réunion annuelle à Fribourg, décide de s'intéresser à la question des „réserves“, prise dans son sens le plus large, et de procéder à une enquête afin de déterminer les territoires qu'il conviendrait de réserver. Simultanément, une enquête analogue, se référant aux „*Directions pour le choix de forêts à conserver à l'état vierge*“, rédigées par R. Glutz, est entreprise par le Comité de la Société suisse des forestiers (Journ. forest. 1908, p. 11 à 13).

Peu après, à la suite d'une démarche de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève, le Conseil fédéral chargeait la Ligue pour la protection des sites (Heimatschutz) et la „*Naturschutzkommission*“ de la Société helvétique des sciences naturelles de mettre à l'étude la question des „Réserves“ et de lui présenter un rapport à ce sujet.

Il appartenait au „Naturschutz“, appuyé par la Société helvétique des sciences naturelles de faire entrer le desideratum de la Société suisse des forestiers dans la voie des réalités, en assurant la création dans le Val Cluozza, commune de Zernez (Basse-Engadine), d'un premier parc national suisse. Nous empruntons



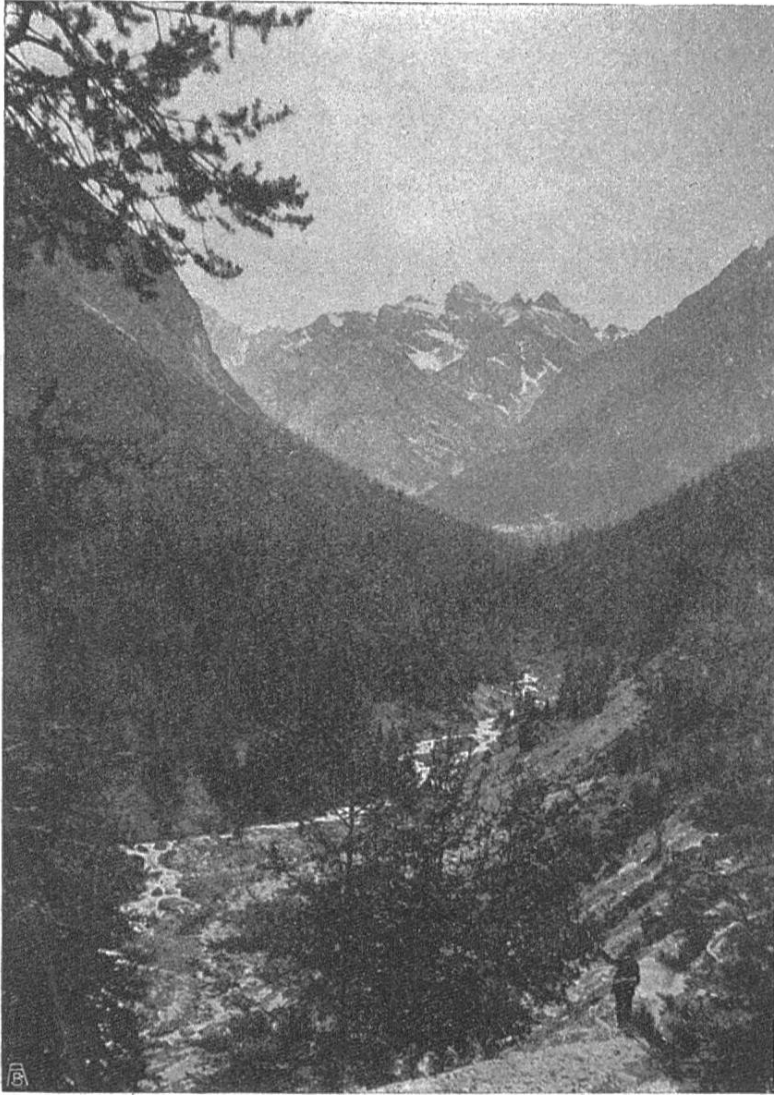
Phot. M. Guyer.

Le panorama du Val Cluozza. A gauche le Monte Scrra (3095 m), le Val Sassa avec son petit glacier et le Fuorcla, à droite le Piz Quatervals.

une bonne partie des détails qui suivent, ainsi que les photographies et la carte ci-annexée, à l'excellent article publié récemment sur cette question ¹ par C. Schröter, l'un des plus ardents protagonistes du Naturschutz.

¹ On trouvera dans l'article très documenté, *Naturschutz in der Schweiz und anderswo*, publié récemment par C. Schröter dans „*Vierteljahresschrift der Naturforschenden Gesellschaft*“ in Zürich (Bd. 54, 1909, pages 480—504), article reproduit en partie dans le Bulletin de la Ligue pour la conservation

C'est en octobre de l'année dernière que fut signé le contrat par lequel la commune de Zernez abandonne à la Ligue pour la protection de la nature (provisoirement pour la durée de 25 ans et moyennant une redevance annuelle de fr. 1400), le Val Cluozza



Phot. C. Schröter, Zurich.

Le Val Playna vu du Sentier au-dessus de la scierie.

pour qu'il soit conservé comme parc naturel, dans lequel, à partir du 1^{er} janvier de cette année, toute exploitation, ainsi que toute chasse, doit être suspendues. Le parc sera enclos; il y sera établi les sentiers nécessaires pour y accéder facilement, ainsi que des huttes de gardiens pour en assurer la surveillance et empêcher les déprédations des malfaiteurs ou des braconniers.

Le Val Cluozza, ainsi que le montre la carte ci-annexée, se trouve entre l'Inn et le territoire de l'Ofen; il comprend

de la Suisse pittoresque (Heimatschutz, n° 3, mars 1910, sous le titre de : „Der erste schweiz. Nationalpark in Val Cluozza bei Zernez“), un exposé très complet des résultats de l'enquête entreprise auprès des cantons et l'indication des divers territoires qui, dans un avenir plus ou moins éloigné, pourraient être *totalemment* ou *partiellement* „réservés“, ainsi que les raisons qui prévalurent dans le choix de cette première Réserve.

La carte annexée au présent article, délimite les territoires qu'il conviendrait d'adjoindre aussi tôt que possible au Val Cluozza, dont ils forment, au point de vue de la flore et de la faune, un complément naturel.

une superficie de 25 $\frac{1}{2}$ km², et les sommets qui l'enserrent s'élèvent au Piz Quatervals jusqu'à l'altitude de 3159 m.

Grâce à son accès difficile, le Val Cluozza a conservé un cachet de sauvagerie et de virginité qu'on ne rencontre guère ailleurs en Suisse au même degré.

Le domaine forestier de l'Ofen, auquel il se rattache, présente un intérêt exceptionnel, spécialement à cause de ses remarquables forêts de pins de montagne, qui sont les plus grandes de la Suisse, auxquelles s'ajoutent de belles forêts à peu près pures d'arolles,¹ de magnifiques peuplements mélangés d'épicéas et de mélèzes, et où se rencontrent diverses formes particulières de torche-pins et de pins sylvestres (*Pinus silvestris* L. var. *engadinensis* Heer; *Pinus montana* var. *mughus*), ayant un réel intérêt botanique.



Phot. Dr. P. Bohny.

Le Piz Plavna vu du Col Sur il Foss.

Grâce à la grande diversité, tant orographique que pétrographique, de ce territoire, la flore, ainsi que la faune d'ailleurs, y sont d'une grande richesse; de nombreuses espèces orientales et méridionales s'y rencontrent, qui n'existent nulle part ailleurs en

¹ arolle s'orthographiait autrefois de préférence avec une l. (arole) (voir entre autres H. Christ: La flore de la Suisse et de ses origines, traduction française de L. Favrat) à l'heure qu'il est, arolle s'écrit le plus souvent avec deux l; c'est l'orthographe que nous adopterons dès maintenant. *La Rédaction.*

Suisse. (Voir, à ce sujet, la belle monographie du D^r S. Brunies, „Die Flora des Ofengebietes“, Jahresbericht der Naturforschenden Gesellschaft Graubündens“, Bd. 48, Coire, 1905, ainsi que „Über das Scarltal“, par Coaz et Schröter, Bern, 1906, où l'on trouvera d'intéressantes indications concernant en particulier la forêt d'aroles de Tamangur, qu'il est aussi question de réserver; voir la carte-annexe.) Rappelons enfin, que le territoire de l'Ofen est le dernier refuge de l'ours en Suisse, et que, s'il n'y a aucune raison sérieuse pour propager d'une façon générale cet intéressant plantigrade, lequel chez nous, d'ailleurs est parfaitement inoffensif pour l'homme, il est par contre, des plus désirable d'empêcher sa disparition complète, de même que celle du bouquetin qui, jadis, peuplait nos Alpes méridionales.

La question des réserves forestières a soulevé dans certains milieux quelques appréhensions, vraisemblablement mal fondées. D'aucuns se sont demandé si la suppression de toute exploitation rationnelle ne favoriserait pas, dans les „réserves“, le développement des ennemis naturels de la forêt, lesquels pourraient de là se répandre dans les territoires avoisinants. M. le professeur M. Decoppet, consulté à ce sujet, nous écrit ce qui suit :

„Je suis d'autant mieux en mesure de répondre à votre question, que j'ai pu dernièrement (automne 1909), en parcourant et en examinant en détail, pendant quelques semaines, des forêts de la province de Koutaïs (Caucase) couvrant une étendue de plus de 20,000 ha et restées à peu près complètement à l'état vierge, faire des observations se rapportant directement au point que vous soulevez.

„Dans la région supérieure visitée, jusque vers 2000 m, règnent presque exclusivement les résineux; en dessous de 1200 m, dominent les feuillus, particulièrement le hêtre, tandis qu'entre ces deux altitudes, ce sont des peuplements mélangés de feuillus et de résineux qui occupent le terrain. Dans les forêts de résineux, gisaient sur le sol des arbres morts, pourvus encore partiellement de leur écorce, dans des conditions qui, en apparence, devaient être favorables à la propagation de certains insectes, particulièrement des bostriches. Néanmoins, à de rares exceptions près, je n'ai pu constater nulle part de dégâts et, je n'ai vu aucun arbre sur pied ayant été tué par des insectes.

„Et pourtant ceux-ci existaient, ainsi que j'ai pu le constater à diverses reprises ; mais se trouvant dans une forêt formée naturellement d'essences correspondant à leurs conditions de stations les plus favorables, — l'épicéa ne descend pas au-dessous de 1200 m! — et réalisant entre elles un état d'équilibre que l'homme n'a point encore troublé, ils n'ont pu prendre une extension dommageable.

„J'estime, en conséquence, que des réserves forestières de l'étendue de celles qui sont prévues, ne pourront entraîner aucune extension des insectes forestiers nuisibles, pour autant qu'il s'agira de forêts se trouvant, *au moment de leur mise en réserve, dans les conditions naturelles de croissance, mentionnées tout à l'heure.*

„Il pourrait, par contre, ne pas en être de même si l'on choisissait, comme réserve, des forêts de la plaine, par exemple, où ces conditions ne seraient pas remplies, où l'épicéa notamment qui est une essence de montagne, formerait la base du peuplement.“

Les observations de M. Decoppet confirment les constatations faites par divers sylviculteurs, soit en Bosnie, soit dans le Nord de l'Amérique, dans des domaines forestiers analogues à ceux qui nous occupent, où la forêt-vierge n'a jamais été le centre d'incubation ni de dispersion d'aucune épidémie particulière.

Ce résultat se comprend aisément, si l'on songe qu'une forêt naturelle non exploitée s'édifie sous l'influence d'une concurrence intensive entre tous les individus, tant végétaux qu'animaux, qui la constituent, de telle sorte qu'aucun d'eux n'arrive à prendre un développement préjudiciable à l'extension de ses congénères.

A ce point de vue, les réserves forestières ont, à côté de leur caractère esthétique, historique et documentaire, un intérêt scientifique considérable.

Elles mettront à la disposition du naturaliste ce qu'il rencontre de plus en plus rarement de nos jours, à savoir un territoire où les *conditions d'équilibre naturel* entre le climat, la faune et la flore, seront conservées intactes, et soustraites à l'action perturbatrice du pâtre, du chasseur et de l'hôtelier. Il est, en outre, certain que les observations qui seront faites dans nos petites forêts vierges fourniront d'utiles indications pour l'exploitation et l'aménagement des forêts de rapport ou des forêts protectrices. Comme le dit le sylviculteur Diemietz,¹ à propos des forêts de

¹ Cité par R. Glutz.

Bosnie, la forêt vierge est le meilleur architecte de la forêt, ce que confirme Mayr en disant : c'est dans la forêt vierge qu'on appréciera le mieux les exigences de nos diverses essences vis-à-vis de leurs stations.

Comme nous le disions au début de cet article, le désir de conserver les beautés naturelles de notre pays n'est pas seulement le fait de quelques esthètes idéalistes, mais bien l'expression d'un véritable sentiment national, dont rien ne fait mieux sentir l'importance que l'accueil empressé fait aux bulletins de souscription de la Ligue pour la protection de la nature. Moins d'une année après sa création, cette Ligue compte déjà plus de 5000 membres payant une cotisation annuelle de 1 à 2 francs, et quelques centaines de membres à vie dont les dons et les versements constituent un capital dépassant déjà 20,000 francs.

Un si beau début permet les plus belles espérances, et nous pouvons être assurés de voir bientôt, dans d'autres parties de la Suisse, se créer d'autres réserves, qui conserveront intactes et inaltérées pour nos descendants les plus belles parties du patrimoine que nous avons reçu de nos pères. *Paul Jaccard.*



Les plantations d'abri contre l'encombrement de chemins de fer et de routes par les neiges.

On connaît et l'on pratique depuis longtemps la plantation de rideaux pour abriter des cultures, des pâturages ou des habitations. Si ce n'ont été des forestiers, ce furent des empiristes, les propriétaires directement intéressés, qui ont su mettre leur lopin de terre à l'abri d'un courant dominant, en élevant au devant de lui un écran de végétation arborescente. Ces rideaux, créés sans système et au hasard de l'essence disponible, quoique souvent avec un sens des choses très juste, varient à l'infini, depuis la haie touffue de noisetier, d'aubépine, de chèvres-feuilles entrelacés de clématites et dominés de distance en distance par un chêne ou un orme, comme on les rencontre entre autres sur le plateau fribourgeois, au pied du Jura vaudois et dans les basses vallées du Jura